



Remboursement de la main-d'œuvre d'ACDelco

Guide de référence

En vigueur le 1er juillet 2020**

Ce document ne doit servir que de guide. Tous les renseignements relatifs à la garantie doivent être vérifiés auprès du distributeur de pièces ACDelco de votre région. Toutes les informations sur le remboursement de la main-d'œuvre doivent être vérifiées auprès des administrateurs des réclamations. Les garanties énumérées ne s'appliquent pas aux voitures de tourisme et aux camion à poids léger à usage commercial au Canada. Toutes les garanties requièrent le numéro de pièce, la facture originale et la facture de la pièce de rechange. D'autres restrictions peuvent s'appliquer; vous pouvez obtenir tous les détails auprès du distributeur de pièces ACDelco de votre région ou à l'adresse www.acdelcocanada.com.

N° DE LIGNE	GAMME DE PRODUITS	MARQUE	PIÈCES COUVERTES	La garantie entre en vigueur à compter de la date d'achat par l'acheteur initial		
				COUVERTURE DE LA GARANTIE INSTALLATION ACDelco	REMBOURSEMENT SUR LA MAIN-D'ŒUVRE*** (pour les membres admissibles du programme ACDelco)	Installation par des bricoleurs (pièces uniquement)
Tous	DIVERS	TOUS	Garantie de base pour toutes les pièces, à moins d'indication contraire dans ce document	12 mois ou 20 000 km (selon la première éventualité, pièces uniquement)	Jusqu'à 12 mois ou 20 000 km (selon la première éventualité)	12 mois
1	ALLUMAGE	D'ORIGINE	Pièces d'allumage	36 mois ou 60 000 km (selon la première éventualité, pièces uniquement)	Jusqu'à 24 mois ou 40 000 km (selon la première éventualité)	12 mois
		OR	Pièces d'allumage	24 mois ou 40 000 km (selon la première éventualité, pièces uniquement)	Jusqu'à 24 mois ou 40 000 km (selon la première éventualité)	12 mois
2	ROULEMENTS ET JOINTS D'ÉTANCHÉITÉ	D'ORIGINE	Moyeux et roulements d'origine	36 mois ou 60 000 km (selon la première éventualité, pièces uniquement)	Jusqu'à 24 mois ou 40 000 km (selon la première éventualité)	12 mois
		OR	Moyeux et roulements Or	24 mois ou 40 000 km (selon la première éventualité, pièces uniquement)	Jusqu'à 24 mois ou 40 000 km (selon la première éventualité)	12 mois
4	RADIATEURS	D'ORIGINE	Radiateurs d'origine	Garantie à vie limitée tant que l'acheteur initial demeure propriétaire du véhicule. Pièces uniquement.	Jusqu'à 24 mois	12 mois
5	AMORTISSEURS D'ORIGINE	D'ORIGINE	Amortisseurs	Garantie à vie limitée tant que l'acheteur initial demeure propriétaire du véhicule. Pièces uniquement.	Jusqu'à 24 mois	12 mois
7	BATTERIES Programme Remboursement sur la main-d'œuvre En vigueur le 1 ^{er} octobre 2021**	OR	Batteries autres que AGM	Remplacement sans frais jusqu'à 42 ou 30 mois (pièces uniquement) – voir l'étiquette de la batterie	Jusqu'à 24 mois	Remplacement sans frais jusqu'à 42 ou 30 mois (pièces uniquement) – voir l'étiquette de la batterie
		OR	AGM groupes 31, 34, 65, 78	Jusqu'à 36 mois (pièces uniquement) ou voir l'étiquette de la batterie	Jusqu'à 24 mois	Jusqu'à 36 mois (pièces uniquement) ou voir l'étiquette de la batterie
		OR	AGM autres que groupes 31,34, 65, 78	Jusqu'à 36 mois (pièces uniquement) ou voir l'étiquette de la batterie	Jusqu'à 24 mois	Jusqu'à 36 mois (pièces uniquement) ou voir l'étiquette de la batterie
		ARGENT	Batteries Argent	Remplacement sans frais jusqu'à 18 mois (pièces uniquement) ou voir l'étiquette de la batterie	Jusqu'à 18 mois	Remplacement sans frais jusqu'à 18 mois (pièces uniquement) ou voir l'étiquette de la batterie
		OR	Poids lourd (consultez les restrictions du PNBV pour le programme)	Remplacement sans frais dans les 12 mois (pièces uniquement) ou voir l'étiquette de la batterie	Jusqu'à 12 mois	Remplacement sans frais dans les 12 mois (pièces uniquement) ou voir l'étiquette de la batterie
		OR	Moteurs marins, de loisirs, et pour la pelouse et le jardinage	Remplacement sans frais dans les 12 mois (pièces uniquement) ou voir l'étiquette de la batterie	Exclusion	Remplacement sans frais dans les 12 mois (pièces uniquement) ou voir l'étiquette de la batterie
8	ESSUIE-GLACES	D'ORIGINE	Pièces d'essuie-glace	12 mois ou 20 000 km (selon la première éventualité, pièces uniquement)	Jusqu'à 12 mois ou 20 000 km (selon la première éventualité)	12 mois
	BALAIS D'ESSUIE-GLACE	OR	Balais d'essuie-glace et balais de rechange	12 mois ou 20 000 km (selon la première éventualité, pièces uniquement)	Jusqu'à 12 mois ou 20 000 km (selon la première éventualité)	12 mois
	POMPES DE LAVE-GLACE	OR	Pompes de lave-glace	24 mois ou 40 000 km (selon la première éventualité, pièces uniquement)	Jusqu'à 24 mois ou 40 000 km (selon la première éventualité)	12 mois
9	AMORTISSEURS ET JAMBES DE FORCE D'APRÈS-VENTE	OR	Amortisseurs, jambes de force, supports de vérin à gaz, amortisseurs de direction et porte-charges avant et arrière	Garantie à vie limitée tant que l'acheteur initial demeure propriétaire du véhicule. Pièces uniquement.	Jusqu'à 24 mois ou 40 000 km (selon la première éventualité)	12 mois
10	PRODUITS CHIMIQUES	D'ORIGINE	Produits chimiques – tous	Aucune garantie	Aucune garantie	Aucune garantie
		OR	Produits chimiques – tous	Aucune garantie	Aucune garantie	Aucune garantie
11	LÈVE-GLACES	OR	Moteurs de lève-glaces d'après-vente	24 mois ou 40 000 km (selon la première éventualité, pièces uniquement)	Jusqu'à 24 mois ou 40 000 km (selon la première éventualité)	12 mois



Remboursement de la main-d'œuvre d'ACDelco

Guide de référence

En vigueur le 1er juillet 2020**

Ce document ne doit servir que de guide. Tous les renseignements relatifs à la garantie doivent être vérifiés auprès du distributeur de pièces ACDelco de votre région. Toutes les informations sur le remboursement de la main-d'œuvre doivent être vérifiées auprès des administrateurs des réclamations. Les garanties énumérées ne s'appliquent pas aux voitures de tourisme et aux camion à poids léger à usage commercial au Canada. Toutes les garanties requièrent le numéro de pièce, la facture originale et la facture de la pièce de rechange. D'autres restrictions peuvent s'appliquer; vous pouvez obtenir tous les détails auprès du distributeur de pièces ACDelco de votre région ou à l'adresse www.acdelcocanada.com.

N° DE LIGNE	GAMME DE PRODUITS	MARQUE	PIÈCES COUVERTES	La garantie entre en vigueur à compter de la date d'achat par l'acheteur initial		
				COUVERTURE DE LA GARANTIE INSTALLATION ACDelco	REMBOURSEMENT SUR LA MAIN-D'ŒUVRE*** (pour les membres admissibles du programme ACDelco)	Installation par des bricoleurs (pièces uniquement)
13	THERMOSTATS ET BOUCHONS	D'ORIGINE	Thermostats et bouchons (carburant, huile et radiateur)	36 mois ou 60 000 km (selon la première éventualité, pièces uniquement)	Jusqu'à 24 mois ou 40 000 km (selon la première éventualité)	12 mois
14 17 44	FREINS	D'ORIGINE	Pièces de frein d'origine ACDelco (toutes les pièces de la gamme 17)	36 mois ou 60 000 km (selon la première éventualité, pièces uniquement)	Jusqu'à 24 mois ou 40 000 km (selon la première éventualité)	12 mois
		OR	Disques, étriers, freins à friction et ensembles de fixation (service non intensif)	24 mois ou 40 000 km (selon la première éventualité, pièces uniquement)	Jusqu'à 24 mois ou 40 000 km (selon la première éventualité)	12 mois
		OR	Disques et étriers de service intensif	12 mois ou kilométrage illimité (selon la première éventualité, pièces uniquement)	Jusqu'à 12 mois ou kilométrage illimité (selon la première éventualité)	12 mois
		ARGENT	Disques, tambours et freins à friction (plaquettes et segments)	12 mois ou 20 000 km (selon la première éventualité, pièces uniquement)	Jusqu'à 12 mois ou kilométrage illimité (selon la première éventualité)	12 mois
		ARGENT	Disques avec enduit	24 mois ou 40 000 km (selon la première éventualité, pièces uniquement)	Jusqu'à 24 mois ou 40 000 km (selon la première éventualité)	12 mois
15	CLIMATISEUR	D'ORIGINE	Pièces et compresseurs de climatiseur	36 mois ou 60 000 km (selon la première éventualité, pièces uniquement)	Jusqu'à 24 mois ou 40 000 km (selon la première éventualité)	12 mois
		D'ORIGINE	Condensateurs de climatiseur	36 mois ou 60 000 km (selon la première éventualité, pièces uniquement)	Jusqu'à 24 mois ou 40 000 km (selon la première éventualité)	12 mois
		OR	Compresseurs de climatiseur réusinés	12 mois ou 20 000 km (selon la première éventualité, pièces uniquement)	12 mois	12 mois
16	FILS ET CÂBLES	D'ORIGINE	Jeux de câbles et câbles d'origine	Garantie à vie limitée tant que l'acheteur initial demeure propriétaire du véhicule. Pièces uniquement.	24 mois ou 40 000 km (selon la première éventualité)	12 mois
		OR	Jeux de câbles, câbles et fil sur bobine d'après-vente	Garantie à vie limitée tant que l'acheteur initial demeure propriétaire du véhicule. Pièces uniquement.	24 mois ou 40 000 km (selon la première éventualité)	12 mois
	FUSIBLES POUR AUTOMOBILE	OR	Fusibles pour automobile incl. limiteurs thermiques de climatiseur	Aucune garantie	Exclusion	Aucune garantie
18	MOTEURS	D'ORIGINE	Moteurs de système CVC électriques	36 mois ou 60 000 km (selon la première éventualité, pièces uniquement)	Jusqu'à 24 mois ou 40 000 km (selon la première éventualité)	12 mois
19	CINTRES D'ÉCHAPPEMENT, COURROIES DE RÉSERVOIR DE GAZ	D'ORIGINE	Cintres d'échappement, courroies de réservoir de gaz, etc	24 mois ou 40 000 km (selon la première éventualité, pièces uniquement). Garantie limitée.	Jusqu'à 24 mois ou 40 000 km (selon la première éventualité)	12 mois
20	CARROSSERIE ET CÂBLE	D'ORIGINE	Tôlerie	Garantie à vie limitée	Exclusion	Aucune garantie
21	ANTIPOLLUTION	D'ORIGINE	Modules antipollution, d'injection et de commande	36 mois ou 60 000 km (selon la première éventualité, pièces uniquement)	Jusqu'à 24 mois ou 40 000 km (selon la première éventualité)	12 mois
		OR	Modules antipollution, d'injection et de commande	24 mois ou 40 000 km (selon la première éventualité, pièces uniquement)	Jusqu'à 24 mois ou 40 000 km (selon la première éventualité)	12 mois
23H	ROUES	D'ORIGINE	En acier et en alliage	12 mois ou 20 000 km (selon la première éventualité, pièces uniquement)	Exclusion	12 mois
25	POMPES À EAU	D'ORIGINE	Pompes à eau, neuves – applications GM uniquement	36 mois ou 60 000 km (selon la première éventualité, pièces uniquement)	Jusqu'à 24 mois ou 40 000 km (selon la première éventualité)	12 mois
26	POMPES À EAU	OR	Pompes à eau, neuves – toutes les marques d'après-vente	24 mois ou 40 000 km (selon la première éventualité, pièces uniquement)	Jusqu'à 24 mois ou 40 000 km (selon la première éventualité)	12 mois
27	APPAREILS ÉLECTRONIQUES	D'ORIGINE	Systèmes électroniques, ensembles et capteurs du système de surveillance de la pression des pneus, etc.	36 mois ou 60 000 km (selon la première éventualité, pièces uniquement)	Jusqu'à 24 mois ou 40 000 km (selon la première éventualité)	12 mois
		OR	Ensembles et capteurs du système de surveillance de la pression des pneus	24 mois ou 40 000 km (selon la première éventualité, pièces uniquement)	Jusqu'à 24 mois ou 40 000 km (selon la première éventualité)	12 mois
30	PIÈCES DE CARROSSERIE INTÉRIEURE	D'ORIGINE	Pièces de carrosserie intérieure	24 mois	Exclusion	12 mois



Remboursement de la main-d'œuvre d'ACDelco

Guide de référence

En vigueur le 1er juillet 2020**

Ce document ne doit servir que de guide. Tous les renseignements relatifs à la garantie doivent être vérifiés auprès du distributeur de pièces ACDelco de votre région. Toutes les informations sur le remboursement de la main-d'œuvre doivent être vérifiées auprès des administrateurs des réclamations. Les garanties énumérées ne s'appliquent pas aux voitures de tourisme et aux camion à poids léger à usage commercial au Canada. Toutes les garanties requièrent le numéro de pièce, la facture originale et la facture de la pièce de rechange. D'autres restrictions peuvent s'appliquer; vous pouvez obtenir tous les détails auprès du distributeur de pièces ACDelco de votre région ou à l'adresse www.acdelcocanada.com.

N° DE LIGNE	GAMME DE PRODUITS	MARQUE	PIÈCES COUVERTES	La garantie entre en vigueur à compter de la date d'achat par l'acheteur initial		
				COUVERTURE DE LA GARANTIE INSTALLATION ACDelco	REMBOURSEMENT SUR LA MAIN-D'ŒUVRE*** (pour les membres admissibles du programme ACDelco)	Installation par des bricoleurs (pièces uniquement)
31	ALTERNATEURS ET DÉMARREURS	D'ORIGINE	Démarrateurs et alternateurs neufs	36 mois ou 60 000 km (selon la première éventualité, pièces uniquement)	Jusqu'à 24 mois ou 40 000 km (selon la première éventualité)	12 mois
33	ALTERNATEURS ET DÉMARREURS	OR	Alternateurs et démarrateurs neufs et remis à neuf	24 mois ou 40 000 km (selon la première éventualité, pièces uniquement)	Jusqu'à 24 mois ou 40 000 km (selon la première éventualité)	12 mois
35	COURROIES ET FLEXIBLES	D'ORIGINE	Courroies et flexibles	Garantie à vie limitée tant que l'acheteur initial demeure propriétaire du véhicule (pièces uniquement)	Jusqu'à 24 mois ou 40 000 km (selon la première éventualité)	12 mois
		OR	Courroies et flexibles – automobile	Garantie à vie limitée tant que l'acheteur initial demeure propriétaire du véhicule (pièces uniquement).	Jusqu'à 24 mois ou 40 000 km (selon la première éventualité)	12 mois
		OR	Ensembles de courroie de distribution	Garantie à vie limitée tant que l'acheteur initial demeure propriétaire du véhicule (pièces uniquement).	Jusqu'à 24 mois ou 40 000 km (selon la première éventualité)	12 mois
		OR	Courroies – motoneige	12 mois ou kilométrage illimité (pièces uniquement)	Jusqu'à 24 mois ou 40 000 km (selon la première éventualité)	12 mois
36	PRODUITS DE DIRECTION ET D'ENTRAÎNEMENT	D'ORIGINE	Produits de direction et d'entraînement	36 mois ou 60 000 km (selon la première éventualité, pièces uniquement)	Jusqu'à 24 mois ou 40 000 km (selon la première éventualité)	12 mois
		OR	Produits de direction et d'entraînement	24 mois ou 40 000 km (selon la première éventualité, pièces uniquement)	Jusqu'à 24 mois ou 40 000 km (selon la première éventualité)	12 mois
37	PIÈCES DE BOÎTE DE VITESSES	D'ORIGINE	Pièces de boîte de vitesses	24 mois ou kilométrage illimité (selon la première éventualité, pièces uniquement)	Jusqu'à 24 mois ou 40 000 km (selon la première éventualité)	12 mois
41	BOUGIES	D'ORIGINE	Bougies d'origine ACDelco	84 mois ou 100 000 km (selon la première éventualité, pièces uniquement)	Jusqu'à 24 mois ou 40 000 km (selon la première éventualité)	12 mois
		OR	Bougies à électrodes platiniées et en iridium	84 mois ou 100 000 km (selon la première éventualité, pièces uniquement)	Jusqu'à 24 mois ou 40 000 km (selon la première éventualité)	12 mois
		OR	Bougies à électrodes platiniées Performance RapidfireMC	36 mois ou 60 000 km (selon la première éventualité, pièces uniquement)	Jusqu'à 24 mois ou 40 000 km (selon la première éventualité)	12 mois
		OR	Bougies classiques et de préchauffage	12 mois ou kilométrage illimité (selon la première éventualité, pièces uniquement)	Jusqu'à 12 mois ou 20 000 km (selon la première éventualité)	12 mois
42	FILTRES À HUILE	D'ORIGINE	Filtres à huile	12 mois ou 20 000 km (selon la première éventualité, pièces uniquement)	Jusqu'à 12 mois ou 20 000 km (selon la première éventualité)	12 mois
		OR	Filtres à huile	12 mois ou 20 000 km (selon la première éventualité, pièces uniquement)	Jusqu'à 12 mois ou 20 000 km (selon la première éventualité)	12 mois
43	POMPES À CARBURANT	D'ORIGINE	Pompes à carburant électriques, modules de pompe à carburant, module de pompe à carburant avec capteur de niveau	Garantie à vie limitée tant que l'acheteur initial demeure propriétaire du véhicule. (pièces uniquement)	Jusqu'à 24 mois ou 40 000 km (selon la première éventualité)	12 mois
		D'ORIGINE	Tous les autres produits de pompe à carburant	12 mois ou 20 000 km (selon la première éventualité, pièces uniquement)	Jusqu'à 12 mois ou 20 000 km (selon la première éventualité)	12 mois
45	PIÈCES DE CHÂSSIS	OR	Pièces de châssis et joints universels	Garantie à vie limitée tant que l'acheteur initial demeure propriétaire du véhicule. (pièces uniquement)	Jusqu'à 24 mois ou 40 000 km (selon la première éventualité)	12 mois
		ARGENT	Pièces de châssis	60 mois ou 100 000 km (selon la première éventualité, pièces uniquement)	Jusqu'à 24 mois ou 40 000 km (selon la première éventualité)	12 mois
47	FILTRES À CARBURANT	OR	Filtres à carburant	12 mois ou 20 000 km (selon la première éventualité, pièces uniquement)	Jusqu'à 12 mois ou 20 000 km (selon la première éventualité)	12 mois
48	FILTRES À AIR	D'ORIGINE	Filtres à air et d'habitacle	12 mois ou 20 000 km (selon la première éventualité, pièces uniquement)	Jusqu'à 12 mois ou 20 000 km (selon la première éventualité)	12 mois
		OR	Filtres à air et d'habitacle	12 mois ou 20 000 km (selon la première éventualité, pièces uniquement)	Jusqu'à 12 mois ou 20 000 km (selon la première éventualité)	12 mois
49	FILTRES ARGENT	ARGENT	Filtres à air, à huile, à carburant, d'habitacle et de boîte de vitesses	12 mois ou 20 000 km (selon la première éventualité, pièces uniquement)	Jusqu'à 12 mois ou 20 000 km (selon la première éventualité)	12 mois



Remboursement de la main-d'œuvre d'ACDelco

Guide de référence

En vigueur le 1er juillet 2020**

Ce document ne doit servir que de guide. Tous les renseignements relatifs à la garantie doivent être vérifiés auprès du distributeur de pièces ACDelco de votre région. Toutes les informations sur le remboursement de la main-d'œuvre doivent être vérifiées auprès des administrateurs des réclamations. Les garanties énumérées ne s'appliquent pas aux voitures de tourisme et aux camion à poids léger à usage commercial au Canada. Toutes les garanties requièrent le numéro de pièce, la facture originale et la facture de la pièce de rechange. D'autres restrictions peuvent s'appliquer; vous pouvez obtenir tous les détails auprès du distributeur de pièces ACDelco de votre région ou à l'adresse www.acdelcocanada.com.

N° DE LIGNE	GAMME DE PRODUITS	MARQUE	PIÈCES COUVERTES	La garantie entre en vigueur à compter de la date d'achat par l'acheteur initial		
				COUVERTURE DE LA GARANTIE INSTALLATION ACDelco	REMBOURSEMENT SUR LA MAIN-D'ŒUVRE*** (pour les membres admissibles du programme ACDelco)	Installation par des bricoleurs (pièces uniquement)
50	FILTRES DE BOÎTE DE VITESSES	OR	Filtres de boîte de vitesses	12 mois ou 20 000 km (selon la première éventualité, pièces uniquement)	Jusqu'à 12 mois ou 20 000 km (selon la première éventualité)	12 mois
51	COMPOSANTS DE MOTEUR	D'ORIGINE	Composants de moteur (joints exclus)	36 mois ou 60 000 km (selon la première éventualité, pièces uniquement)	Exclusion	12 mois
55	AMPOULES	D'ORIGINE	Ampoules	36 mois ou 60 000 km (selon la première éventualité, pièces uniquement)	Jusqu'à 24 mois ou 40 000 km (selon la première éventualité)	12 mois
58	ARBRES DE TRANSMISSION À JOINT HOMOCINÉTIQUE	OR	Arbres de transmission à joints homocinétiques	24 mois ou 40 000 km (selon la première éventualité, pièces uniquement)	Jusqu'à 24 mois ou 40 000 km (selon la première éventualité)	12 mois
	SYSTÈMES DE DIRECTION ET D'ENTRAÎNEMENT	OR	Pignons et crémaillères, boîtiers de direction intégrale et pompes de la direction assistée réusinés	24 mois ou 40 000 km (selon la première éventualité, pièces uniquement)	Jusqu'à 24 mois ou 40 000 km (selon la première éventualité)	12 mois

Garantie du parc commercial :

Voitures de tourisme, ou camions à poids moyen ou léger (PNBV allant jusqu'à 10 000 lb) d'entreprise ou de parcs, pour **TOUTES** les gammes de produits

Pièces ACDelco installées : 12 mois ou 20 000 km, à concurrence de la première date d'installation des pièces, pour pièces uniquement

Produits vendus au comptoir : 12 mois ou kilométrage illimité, à compter de la date de la vente, pièces uniquement

* Installé par un fournisseur de service après-vente ACDelco autorisé

PASSER EN REVUE L'ÉNONCÉ DE LA GARANTIE LIMITÉE AVEC LE CLIENT

CETTE GARANTIE NE COUVRE PAS

Les dommages attribuables à la négligence, à une modification, à un accident, à un usage inapproprié, à une mauvaise installation ou à un usage autre que celui pour lequel le produit a été conçu ou approuvé par ACDelco.

Les dommages causés par le manque d'entretien ou l'utilisation de liquides, carburants, huiles, fluides frigorigènes ou lubrifiants inadéquats.

La perte de temps, les inconvénients, la perte de jouissance du véhicule ou autres dommages indirects.

Les produits installés sur des véhicules immatriculés et utilisés normalement à l'extérieur du Canada ou des États-Unis.

LA GARANTIE DES BATTERIES NE COUVRE PAS (le programme Remboursement sur la main-d'œuvre en vigueur sur les batteries vendues à compter du 1er octobre 2021)

Les batteries déchargées qui peuvent être rechargées et réutilisées.

Les frais pour recharger la batterie ou pour louer une batterie ou un véhicule.

Le coût de la main-d'œuvre pour la dépose et la pose de la batterie.

Les batteries endommagées à cause d'une défectuosité du système de charge, de négligence, d'une utilisation excessive ou inadéquate, d'un accident ou du gel.

La perte de temps, les inconvénients, la perte de jouissance du véhicule ou les autres dommages indirects.

Les batteries ACDelco faisant l'objet d'une réclamation en tant que « nouvelle pièce défectueuse » dont l'âge, déterminé par le code de date de la batterie (date de production), au-delà des limites suivantes :

Pour plus de détails concernant la couverture de la garantie des batteries, consultez votre fournisseur de pièces ACDelco et consultez le catalogue électronique dans

La couverture des batteries est effective sur la vente de la batterie et les réparations sous garantie ultérieures effectuées à compter du 1er octobre 2021 pour les membres actifs (au moment de la vente des pièces et de la réparation et de la soumission de la réclamation).

Ne couvre pas les batteries pour les moteurs marins, de loisirs, et pour la pelouse et le jardinage, ainsi que les véhicules non commerciaux à poids lourd qui ne font pas partie des exclusions commerciales PNBV.

**Publication de la couverture du programme Remboursement sur la main-d'œuvre pour les installations et les réparations à compter du 1^{er} juillet 2020. Batteries en vigueur dans le cadre du programme à compter du 1^{er} octobre 2021. Les transactions de détail nécessitent une preuve d'achat pour établir la date d'entrée en vigueur de la garantie.

Retourner le produit défectueux au lieu d'achat, accompagné du reçu de vente ou du bon de réparation original comme preuve d'achat. Les produits ACDelco défectueux en raison d'un défaut de matériau ou de fabrication pendant la période de garantie sont admissibles à un remplacement. L'acheteur initial recevra un produit de remplacement neuf sans frais. Les remplacements subséquents en vertu de la présente garantie seront valides pour la période restante de la garantie initiale. Si des pièces ont été achetées auprès d'un revendeur tiers indépendant en ligne, vérifier les modalités et la période de la garantie, et communiquer directement avec lui ou demander au client de communiquer avec lui pour tout traitement de la garantie.

*** EXCLUSIONS – Exclusions spécifiques au programme Remboursement sur la main-d'œuvre : toute réparation du moteur, de la boîte de vitesses, de l'embrayage ou du différentiel, ou tout remplacement des joints d'étanchéité associés ou d'un ensemble. Sont également exclues les réparations concernant la carrosserie, la peinture, les moulures ou les vitres, les pneus et les pièces usagées, ainsi que les batteries non automobiles des moteurs marins, pour la pelouse et le jardinage et de loisirs. Batteries grande capacité jusqu'au PNBV admissible pour les véhicules commerciaux.